

Sommaire du premier plan d'adaptation aux changements climatiques pour la Ville de Magog

L'élaboration du plan d'adaptation aux changements climatiques de la Ville de Magog découle de la résolution 241-2020 adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 1^{er} juin 2020. Ce dernier souhaite donner suite aux rapports produits par la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec sur la question climatique pour les municipalités. Les deux rapports sont unanimes, l'inaction face à ce défi coûte cher et met en péril la santé publique et les infrastructures. Les conclusions de ce plan d'adaptation et l'approbation de sa mise en œuvre ont été entérinées à l'unanimité le 2 novembre 2020 par le conseil municipal en vertu de la résolution 472-2020.

La consultation de diverses parties prenantes a confirmé l'importance de l'adaptation aux changements climatiques. Un sondage en ligne auquel plus de 300 citoyens ont participé a révélé que 97 % d'entre eux souhaitent que des mesures d'adaptation soient entreprises. La protection des milieux naturels vient en tête de liste avec 82 % d'appuis. Les organismes environnementaux consultés ont également soulevé l'importance de la protection des milieux naturels et de la biodiversité. La consultation des différentes divisions de la Ville a fait ressortir l'augmentation anticipée des coûts, mais aussi l'incapacité à bien quantifier le phénomène pour l'ensemble des services municipaux à cause d'un manque de données.

La Ville de Magog subit déjà une tendance à la hausse des températures. Environ le tiers de sa population réside dans un îlot de chaleur, ce qui amplifie la problématique. En ce qui concerne les précipitations, la quantité totale annuelle connaît une légère augmentation, mais le nombre d'épisodes de pluie intense est à la hausse. Plus de 8 % de la valeur foncière de la Ville se situe en zone inondable, ce qui en fait un enjeu actuel. Il en va de même pour les épisodes de sécheresse et les cycles de gel et dégel qui occasionnent des problèmes en période hivernale. La présence de la maladie de Lyme et de l'herbe à poux est significative sur le territoire.

Toutes les tendances climatiques actuelles seront exacerbées dans le futur. Par exemple, d'ici 2050, la température maximale estivale augmentera de 3 °C si la tendance se maintient. Les débits de crues maximaux pour la rivière Magog augmenteront d'environ 7 % et les débits minimaux diminueront de 42 %, ce qui suggère une forte variabilité dans les précipitations qui nécessiteront une bonne gestion des périodes de sécheresse et de pluies intenses.

Parmi les stratégies d'adaptation évaluées, il y a notamment la protection des milieux humides et naturels, la protection de la biodiversité, la revégétalisation du périmètre urbain, la poursuite du programme de protection des bandes riveraines, la promotion des infrastructures vertes, l'utilisation de toits blancs, l'optimisation de la gestion des eaux pluviales, la poursuite du programme de débranchement des gouttières et d'échantillonnage des cours d'eau, ainsi que l'amélioration de la gestion des ponceaux et des initiatives d'économie d'eau potable.

Une hiérarchisation de ces différentes stratégies est nécessaire. Leur évaluation se fait habituellement en utilisant une matrice de risque. Cette méthode traditionnelle a été jugée peu discriminante et trop générale pour bien orienter les décisions. L'utilisation d'un calcul de vulnérabilité a été privilégiée selon la formule $V = S - CA$ où V est la vulnérabilité, S la sensibilité et CA la capacité d'adaptation. Ainsi, il fut possible d'intégrer les notions de budget, d'efficacité des mesures et de nombre de personnes incluses par les mesures dans la variable capacité d'adaptation.

Les mesures les plus efficaces selon ce calcul sont la protection des milieux humides, la protection des bandes riveraines, la protection de la biodiversité et la protection des milieux naturels. Toutes les autres mesures ont leur place, mais elles sont très onéreuses à déployer sur l'ensemble du territoire (infrastructures vertes et infrastructures grises) ou possèdent une efficacité plus limitée en termes de co-bénéfices (débranchement des gouttières qui ne s'attaque qu'à la gestion des eaux pluviales, etc.).

Le plan d'adaptation contient des objectifs à atteindre d'ici 2030 afin de tenir compte de tous ces éléments pour obtenir à terme une ville plus résiliente aux changements climatiques et aux aléas en général. Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville doit notamment :

- Intégrer toutes les parties prenantes dans l'élaboration des stratégies d'adaptation, avec le citoyen au cœur des préoccupations.
- Comprendre les impacts sanitaires et économiques des changements climatiques, ainsi que l'urgence d'agir.
- Reconnaître que les externalités environnementales entraînent des pertes économiques à long terme, surtout en contexte de changements climatiques. Par conséquent, tous les projets doivent tenir compte des externalités environnementales par rapport aux gains économiques anticipés afin de s'assurer de la rentabilité de ceux-ci.
- Prioriser la protection des milieux naturels et plus particulièrement les milieux humides, car cette mesure est la plus avantageuse pour s'adapter aux changements climatiques et atténuer les impacts sanitaires.
- Diffuser le document technique sur l'adaptation aux changements climatiques pour contribuer à l'avancement des connaissances et aider les autres municipalités. De plus, il faut communiquer à la population l'information scientifique vulgarisée.
- Améliorer la collecte de données sur le terrain et encourager la recherche scientifique sur les changements climatiques afin de prendre des décisions qui s'appuient sur les meilleures données probantes possible.
- Établir une stratégie afin d'intégrer les infrastructures vertes dans le développement de la Ville.